

Comment organiser une projection avec Les yeux doc ?

Mise à jour 31/07/25 – ALD

Présentation et Foire Aux Questions

La Médiathèque départementale est abonnée depuis 2023 à la plateforme de films documentaires [Les yeux doc](#). Votre bibliothèque peut désormais utiliser ce catalogue de films pour des projections publiques toute l'année. Comment s'y prendre ? Consultez la foire aux questions ci-dessous !

Les yeux doc est une plateforme de vidéo à la demande constituée de plus de 480 documentaires.

Cette offre, spécialement conçue pour les bibliothèques et leur public, est proposée par **la Bpi (Bibliothèque publique d'information) qui acquiert les droits de la plupart des films pour 10 ans**. Tous les films du catalogue, français ou étrangers, sont issus de grands festivals, ont été remarqués lors de leur sortie en salles, ou repérés dans les catalogues des producteurs. Certains ont marqué l'histoire du cinéma documentaire. Ils ont été sélectionnés et valorisés par des bibliothécaires, à travers la commission de sélection d'Images en bibliothèques. **Le catalogue est régulièrement enrichi par de nouveaux programmes.**

Est-ce qu'il y a des conditions à remplir pour organiser une projection publique avec Les yeux doc ?

La seule condition est que la **projection ait lieu dans une bibliothèque ou dans un lieu habituel de projection (ou d'animation) de la bibliothèque.**

Ainsi, il est possible d'organiser la projection dans **une salle communale** que vous utilisez habituellement pour vos animations.

En revanche, **les séances à caractère commercial ne sont pas autorisées. L'entrée doit être gratuite pour le public.**

Votre projection avec Les yeux doc peut s'insérer dans différents cadres :

- [Prix du public Les yeux doc, chaque année en mars](#)
- Manifestation sur le cinéma : Mois du film documentaire (novembre), Printemps Documentaire (mars/avril), Fête du court-métrage (mars)...
- Événement national ou local : ex. projeter un film sur la condition féminine le 8 mars...
- Rendez-vous régulier type ciné-club

Est-ce qu'il y a un coût à prévoir ?

Les droits de diffusion sont inclus dans l'abonnement aux Yeux doc pris en charge par la MDA.

De votre côté, vous devrez **vous acquitter de la redevance perçue par la Sacem** (droits d'auteur pour la partie musicale de l'oeuvre). Le coût est d'environ 25 euros par projection. [Plus d'information ici.](#)

Une déclaration est à effectuer en amont de la projection auprès de la délégation régionale Sacem : 157 Av. Maurice Faure CS 20520 - 26005 VALENCE CEDEX -dl.valence@sacem.fr - tél: 04 86 06 31 60. La déclaration peut aussi se faire en ligne : clients.sacem.fr

Par ailleurs, **si vous faites intervenir un membre de l'équipe du film pour présenter le film, il faudra prévoir sa rémunération et les frais liés à son déplacement.**

Quels types de films trouve-t-on sur Les yeux doc ?

La plateforme propose plus de **480 films, récents et moins récents, courts et longs métrages.**

La plupart des films sont tous publics et des sélections sont proposées pour le jeune public. Exemples de sélections pour le jeune public : [Sortir du cadre](#) et [Se mettre en scène.](#) **Les films étrangers sont proposés en version sous-titrée.** Certains films sont en version audiodécrite ou disposent de sous-titres à destination du public sourd ou malentendant. [Cliquez ici pour découvrir la sélection des titres en version audiodécrite.](#)

Les yeux doc, c'est une **collection vivante** : chaque année, des films sont désherbés et de nouveaux films intègrent la plateforme.

Toute l'actualité de la plateforme est publiée en page d'accueil : nouveautés, sélections thématiques récentes... Les sélections sont toutes disponibles [dans un onglet dédié.](#)

Comment accéder à la plateforme Les yeux doc ?

Si vous voulez simplement prendre connaissance des films disponibles, vous n'avez pas besoin de codes d'accès. Il suffit de vous connecter au [site lesyeuxdoc.fr](http://site.lesyeuxdoc.fr) et de consulter le catalogue. En plus de la fiche descriptive, des extraits sont disponibles pour certains films.

Pour visionner des films, connectez-vous [le site de la médiathèque numérique départementale](#) avec vos identifiants de bibliothèque fournis à la MDA. (Ce sont les mêmes identifiants que pour vous connecter au site de la médiathèque départementale : <https://lecture.ardeche.fr/>)

Ces codes sont valables d'une année sur l'autre. **Il s'agit d'un compte pour votre bibliothèque, à partager entre les membres de votre équipe.**

L'accès au service Les yeux doc vous est donné **à des fins de programmation**. Il est réservé à l'équipe de la bibliothèque.

Vous bénéficiez d'un **quota de 10 projections/visionnages** de films par jour.

Une Foire Aux Questions techniques est disponible [sur le site de la médiathèque numérique, rubrique Aide](#).

Quelles sont les démarches à faire pour organiser une projection publique avec Les yeux doc ?

Vous n'avez pas besoin de demander l'accord de l'ayant-droit ou de la Bpi. Il vous suffit d'**envoyer un mail à [Fanette Perret](#)**, chargée de mission action culturelle à la MDA pour l'informer de votre projet.

Dans votre mail, vous **indiquerez le(s) film(s) concerné(s), la date, le lieu et le cadre** (projection isolée, cycle, ciné-club...). Cette démarche vous est demandée à des fins d'évaluation de l'utilisation de la ressource.

Pensez également à [annoncer votre projection](#) sur la page [Agenda de la MDA](#)

Pour aller plus loin, consultez nos deux fiches-outils :

- [Cinéma en bibliothèque 2 : Le Droit de projection publique](#)
- [Diffusion musicale et audiovisuelle en bibliothèque](#)

Est-ce que ma bibliothèque peut choisir un film programmé la même année dans le cadre des Sentiers du doc ?

Contactez la MDA à partir du mois de mai pour faire votre demande, en nous précisant le titre du film, la date ou période souhaitée pour votre projection. Nous nous assurerons que votre séance n'interfère pas avec la tournée Sentiers du doc.

Concrètement, comment fait-on pour organiser une projection via la plateforme Les yeux doc ?

Voici nos conseils pour organiser votre projection :

- **Assurez-vous que le film sera toujours disponible au catalogue à la date de la projection.** Contactez la MDA à ce sujet.

- Une fois le film choisi, **la vidéo reste disponible pendant 30 jours dans la rubrique « Mes vidéos »** sur le site Les yeux doc. **Dès le lancement vidéo, vous avez 10 jours pour la visionner autant de fois que vous le souhaitez.**
- **Pour la projection, il est nécessaire d'utiliser BPI Offline Player** (à télécharger sur l'ordinateur servant à la projection) afin de télécharger les films si vous n'avez pas internet sur le lieu de projection. (cf mode d'emploi).
- **Le film reste 10 jours sur le player à partir du moment où il a été lancé.** Il est nécessaire de **disposer d'internet pour lancer le player** mais il n'est pas utile d'avoir internet pour regarder l'intégralité du film.
- **Téléchargez les films les uns après les autres.** Prévoyez du temps pour le téléchargement HD.
- Il est possible de **télécharger jusqu'à 10 films dans BPI Offline player.**
- **Testez le film dans les conditions réelles.**
- **Faites une playlist si plusieurs courts métrages doivent s'enchaîner sur le site** ou téléchargez les courts métrages sur le player dans l'ordre où vous souhaitez les projeter pour faciliter la transition entre chaque film.
- **Présentez en quelques mots la ressource Les yeux doc pour introduire la projection.**

Pour des conseils pratiques sur l'utilisation de la plateforme, consultez/ téléchargez les modes d'emplois suivants :

- [Installer le player BPI Offline Player pour vos projections](#)
- [Naviguer sur le site les Yeux Doc et créer une liste de films](#)
- [Foire Aux Questions techniques des Yeux Doc.](#)

En cas de difficultés, contactez [Amélie Le Duc](#), chargée de mission numérique.

Les sous-titres en français sont-ils présents sur tous les films ?

Ils sont **présents automatiquement dans les films étrangers et sont intégrés au film.** Les paramètres les concernant ne sont donc **pas modifiables dans le player.**

En revanche, **les sous-titres pour sourds et malentendants sur les films français ne sont disponibles que pour certains films.**

[Consultez ici la liste des films concernés de la Collection Accessibilité.](#)

Dans ce cas, **des options de couleur ou de police seront disponibles pour l'affichage des sous-titres sur le player et sur le site.**

En dehors de ces deux cas, les sous-titres ne sont pas disponibles pour les autres films.

Est-ce que ma bibliothèque peut communiquer sur le titre du film ?

Oui, vous pouvez tout à fait communiquer sur les détails du film (titre, résumé...), sur vos supports imprimés, sur les réseaux sociaux etc.

Est-ce que je peux utiliser les visuels du film et comment les obtenir ?

Oui, **il est possible d'utiliser les visuels du film pour votre communication (photogrammes, affiche...).**

Le matériel mis à disposition sur le site Les yeux doc est en libre accès (visuels avec citation de copyright, dossiers de presse), les textes sont aussi réemployables et modifiables. Vous pouvez aussi utiliser les affiches, souvent disponibles sur le site du distributeur ou du producteur.

Est-ce que les usagers de ma bibliothèque peuvent regarder des films avec la plateforme Les yeux doc ?

Oui, depuis le mois de novembre 2024, **la plateforme est accessible à tous les Ardéchois !**

Comme les autres ressources numériques de la MDA, **l'accès gratuit à cette ressource numérique nécessite préalablement de s'inscrire en ligne sur le site mediatheque-numerique.ardeche.fr.**

Les usagers peuvent visionner **100 films par an sur Yeux Doc.**

Vos contacts :

Pour toutes questions techniques sur l'utilisation de la plateforme Les yeux doc :

[Amélie Le Duc](mailto:Amelie.LeDuc@mda.ardeche.fr), Chargée de mission numérique MDA - 04 27 61 70 05

Pour vos questions en lien avec la programmation :

[Fanette Perret](mailto:Fanette.Perret@mda.ardeche.fr), Chargée d'action culturelle MDA - 04 27 61 70 09

Pour toutes vos questions concernant l'offre en bibliothèques, le choix des films et le réseau Les yeux doc : lesyeuxdoc@bpi.fr et marion.carrot@bpi.fr, Chargée de coopération Les yeux doc.

Pensez aussi à consulter [l'aide en ligne sur le site Les yeux doc.](#)